



Compte-rendu Conseil Municipal

12 décembre 2022

Présence

Présents :

Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Bruno CHAMPOUX, Pauline COHADE, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA-OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY.

Absents représentés :

Luc ASTOUL donne pouvoir à Jean-Paul AYRAL
Maryse CAREME donne pouvoir à Raphaël ROUSSY

Absente excusée :

Pauline COHADE

Nombre de votants : 13

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

Secrétaire de séance :

M. Raphaël ROUSSY

Ordre du jour

- Travaux et matériels
 - Panneaux de signalisation
 - Chariot de ménage cantine
 - Main courante
- Administration
 - PLU
 - Projet Parc photovoltaïque au sol
- Finances
 - Caution salle polyvalente
 - Frais de déplacement
 - Loyer appartement école
- Informations et questions diverses



Compte-rendu Conseil Municipal

12 décembre 2022

1 – Travaux et matériels

Panneaux de signalisation

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO

Pour donner suite à la présentation de la mise à jour de la signalisation routière sur l'ensemble de la commune lors du conseil municipal du 21 novembre 2022, l'achat de nouveaux panneaux est nécessaire pour mettre en conformité cette signalisation mais aussi remplacer les panneaux manquants. Rappelons que cette nouvelle signalisation permettra de mettre l'ensemble de Malauzat à 30km/h.

La société Signaux Girod a été consultée pour la partie panneaux pour un montant de 6147,54 € TTC.

La société LB Concept 63 a été consultée pour la mise en place des poteaux pour un montant de 2640€ TTC.

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Chariot de ménage Cantine scolaire

Rapporteur : Véronique FAURE

Afin d'optimiser le travail des agents, nous vous proposons d'en acquérir un plus grand et plus performant auprès de la société HEEGEO pour un montant de 368,77€ TTC

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Main courante

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Après la visite de pré-chantier réalisé par BUIG & VAURY sur le terrain de football, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour compléter l'offre initiale des travaux de la main courante au stade de foot.

Prise en compte du contournement des abris remplaçants et réfection du portillon existant pour un montant de 1662,96€ TTC

Dépose et évacuation de la main courante béton existante pour un montant de 1248€ TTC

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.



Compte-rendu Conseil Municipal

12 décembre 2022

2 – Administration

PLU

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malauzat par délibération du Conseil Communautaire en date du 05 juin 2018.

Le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 16 décembre 2019. Enfin, le projet de Plan Local d'Urbanisme de Malauzat a fait l'objet d'une approbation par le conseil communautaire du 30 mars 2021.

La commune a été associée tout au long de cette révision du Plan Local d'Urbanisme. Cependant, un recours devant le Tribunal Administratif a été initié contre le PLU de Malauzat. Il est notamment reproché le non-respect de l'article L5211-57 du code général des collectivités territoriales qui stipule : « les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Afin de permettre la régularisation de la procédure d'approbation du PLU, RLV nous demande de bien vouloir saisir notre conseil municipal afin que nous émettions un avis sur ce dossier de PLU. Comme le stipule l'article L5211-57, Nous disposons d'un délai de 3 mois à compter de la réception de ce dossier pour que le conseil municipal émette un avis.

A défaut, votre avis sera réputé favorable.

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

8 Pour, 3 Contres (Bruno Champoux, Frédéric Meunier Céline Marsin), 2 Abstentions (Marie-Aude Barrier, Véronique Faure).

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

Projet Parc photovoltaïque au sol

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

La commune de Malauzat a mené une réflexion sur la création d'un champ de panneaux photovoltaïques au sol. Plusieurs sociétés nous ont fait des propositions sur ce projet qui se situe sur des parcelles, propriétés de la commune au lieu-dit La Plaine route de Châteaugay : superficie globale des parcelles environ 3,3 ha.

Le site serait clôturé, aménagé, arboré et exploité par l'investisseur.

Le groupe de travail propose de confier ce projet à UNITE basé à Lyon et qui a une antenne sur Clermont-Ferrand.

Nous avons la possibilité de rentrer au capital de la société à hauteur de 17% maxi.

Nous pouvons également mettre en place un financement participatif ouvert aux habitants de la commune.

Sur le plan financier l'investisseur nous propose :

- Une indemnité d'immobilisation versée en 3 fois et un loyer annuel par hectare loué



Compte-rendu Conseil Municipal

12 décembre 2022

- Taxe foncière pour la commune
- Différentes taxes pour le département et pour la communauté d'agglomération
- Des dividendes si nous rentrons au capital.

Durée du projet : environ 3 ans.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'implantation sur le territoire communal
- D'autoriser UNITE de réaliser les études techniques, administratives et environnementales
- D'autoriser après obtention du permis de construire la construction des ouvrages
- De m'autoriser à signer avec la société UNITE tous documents nécessaires pour la réalisation

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

3 - Finances

Caution salle polyvalente

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Pour donner suite à l'événement de l'association ESV du 19 novembre 2022, l'état des lieux effectué par M. Raphaël ROUSSY le lundi 21 novembre 2022 a montré plusieurs non-respects du règlement en vigueur :

- Poubelle hall perdue
- Poubelles déchets non triés et non sorties
- Insuffisance de ménage
- Forte odeur persistante
- Tables non nettoyées
- 1 table cassée
- Musique trop forte jusqu'à environ 1h du matin

Comme prévu par le règlement des salles communales du 14 décembre 2007, article 9, le chèque de caution de 80€ peut être prélevé. La caution servira en tout ou partie au nettoyage et/ou à la remise en état.

Nous vous demandons d'autoriser l'encaissement de ce chèque de 80€.

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Frais de déplacement Agents recenseurs

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Pour que les agents recenseurs puissent être remboursés de leur frais de déplacement, nous vous proposons d'appliquer un forfait de 210€ par agent

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Loyer Appartement école

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

L'OPHIS va appliquer en 2023 une augmentation de 3,6% sur ces loyers. Il nous demande si nous voulons appliquer cette même augmentation sur le loyer de l'appartement de l'école.

Il vous est proposé de donner un avis favorable

Vote :

13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

4 – Informations et questions diverses

Informations

- Vœux du maire le 20 janvier 2023 à 18h30

Prochaine réunion lundi 16 janvier 2023 à 19h00 (mairie de Malauzat).



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Malauzat, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE DE MALAUZAT' and '18200 Puy de L'Église'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

Fin de séance à 20 h 17.

Le Maire, Jean-Paul AYRAL